

**TURQUIE**

**Condamnation des attentats à l'explosif**

*Index AI : EUR 44/026/2003*

*EFAI*

Jeudi 20 novembre 2003

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International condamne dans les termes les plus fermes les attentats à l'explosif du 15 novembre contre les synagogues de Neve Shalom et Beth Israel à Istanbul et le nouvel attentat de ce jour (jeudi 20 novembre 2003) qui aurait visé le Consulat britannique et le siège de la banque HSBC à Istanbul. Les attentats du 15 novembre contre les deux synagogues avaient fait 25 victimes et de nombreux blessés et les attaques d'aujourd'hui ont provoqué la mort de dizaine de personnes et en ont blessé beaucoup d'autres.

*« Les homicides délibérés contre la personne de civils sont injustifiables et violent les principes fondamentaux du droit international », a souligné Amnesty International.*

Les gouvernements ont le devoir de déférer à la justice les personnes qui relèvent de leur compétence et qui ordonnent ou facilitent des attentats à l'explosif. Ils doivent alors agir dans le plein respect des normes internationales relative aux droits humains. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**